

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Val d'Erdre-Auxence s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal-salle Jeanne Guillot, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Michel BOURCIER, Maire de Val d'Erdre-Auxence.

Étaient présents :

Michel BOURCIER, Michel BELOUIN, Loïc BEZIERS-LA-FOSSE, Marie-Claire MORILLE, Françoise BOUILDE, Jean-Pierre BRU, Jean-Pierre CLOEST, Dominique COLAS, Marie-Laure GUILLAS, Marcel PERRAULT, Franck PERRAULT, Annick CLOAREC, Bruno LAMBERT, Céline LE GOLVAN, Mathieu MOREAU, Charles MORVANT, Bertrand ORHON, Catherine FOUGERE, Mireille POILANE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE Liliane BEZIAUD, Marina GATE, Marie-Anne VIAIRON, Chantal PARAGE, Géraldine PIROIS, Marie-Luce BERTAUD, Yohann ROLLAND

Élus ayant donné pouvoir : Mireille POILANE, Laurence NEVEU, Anita MATHA, Stéphanie PAVION

Excusés : Florian BAIN, Yvette GACHOT, Romuald BRICAULT, Rénaud DEFAUDAIS, Mickaël DOISNEAU, Luc LAMBERT. Mohamed HILALI-CHERGUI, Katia BONIFACE, Cédric LAUNAY, Cédric VALE, Alexandre BRANCHU, Thiébaud ROLLAND

Géraldine PIROIS a été désignée secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

L'ordre du jour du Conseil Municipal est le suivant :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal de Val d'Erdre-Auxence du 28 mars 2019

AFFAIRES GENERALES – Finances

- Approbation des comptes de gestion : Budgets Principal, Eau et Lotissement
- Approbation des comptes administratifs 2018 : Budgets Principal, Eau et Lotissement
- Affectation des résultats 2018 sur 2019 : Budgets Principal et Lotissement
- Vote des taux d'imposition 2019
- Vote du budget primitif 2019 : Budget Principal, Budget Lotissement

AFFAIRES GENERALES – Ressources Humaines

- Ouverture d'un poste d'agent de maîtrise au 11/04/2019
- Création d'un emploi non-permanent d'adjoint technique « Agent d'entretien polyvalent » espaces verts-espaces publics-bâtiments - du 27/05/19 AU 30/11/2019 – pour un accroissement d'activité
- Information : poste entretien Louroux-Béconnais : 2 saisonniers fin juin-août

1^{ère} Commission : Affaires scolaires

- Tarifs Enfance pour la rentrée scolaire 2019-2020 - Louroux-Béconnais, La Cornuaille, Villemoisan

POINTS AJOUTES

- RH - Création d'un emploi non-permanent – agent en charge de la voirie pour un accroissement d'activité
- VOIRIE – Nom de rue Louroux-Béconnais : Impasse de la Concorde
- VOIRIE – Vente chemin rural « Le Hutan » - M. Laurent CHERBONNIER – complément de délibération
- Patrimoine communal, Urbanisme et Droit du sol – DIA

- VIE ASSOCIATIVE - Tarif salle de l'Argerie : Les Petits Souliers
- FINANCES - Annulation de titres (loyers Mme TARTAIX)

AFFAIRES GENERALES – FINANCES : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 (BUDGET PRINCIPAL)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

AFFAIRES GENERALES – FINANCES : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 (BUDGET EAU)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 du budget Eau. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

AFFAIRES GENERALES – FINANCES : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 (BUDGET LOTISSEMENT)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 du budget Lotissement. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

AFFAIRES GENERALES – FINANCES : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2018

Sous la présidence de Monsieur Michel BELOUIN, 1^{er} adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal 2018 qui s'établit ainsi :

COMMUNE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT de l'EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTAT DEFINITIF
FONCTIONNEMENT	3 828 751,35	4 474 109,24	645 357,89	581 114,61	1 226 472,50
INVESTISSEMENT	1 479 147,54	1 386 820,94	- 92 326,60	- 588 184,88	- 680 511,48
TOTAL	5 307 898,89	5 860 930,18	553 031,29	- 7 070,27	545 961,02

Hors de la présence de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal 2018

AFFAIRES GENERALES – FINANCES : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET EAU 2018

Sous la présidence de Monsieur Michel BELOUIN, 1^{er} adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget eau 2018 qui s'établit ainsi :

SERVICE D'EAU	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT de l'EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTAT DEFINITIF
FONCTIONNEMENT	385 283,84	347 991,44	- 37 292,40	225 001,50	187 709,10
INVESTISSEMENT	132 396,75	117 732,91	- 14 663,84	102 642,07	87 978,23
TOTAL	517 680,59	465 724,35	- 51 956,24	327 643,57	275 687,33

Monsieur le Maire informe que le résultat de l'exercice 2018 du budget Eau est exceptionnellement déficitaire en section de fonctionnement. 2 raisons à cela :

- Il manque le **versement de la surtaxe 2018** (la SAUR qui est délégataire du service d'eau potable à La Cornuaille est rémunéré par les redevances perçues des usagers mais reverse une « surtaxe » chaque année à la collectivité. En 2017, cela représentant 27 000 € de recettes).
- **Versement des indemnités** aux propriétaires et exploitants de parcelles situées sur le captage d'eau des Chaponneaux (versement en une seule fois, 31 000 € de dépenses exceptionnelles sur l'exercice).

Monsieur le Maire rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2019, la compétence et le budget Eau ont été transférées au Syndicat de l'Eau de l'Anjou.

La procédure administrative de clôture du budget sera effectuée au cours de l'exercice 2019.

Hors de la présence de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget eau 2018

AFFAIRES GENERALES – FINANCES : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET LOTISSEMENT 2018

Sous la présidence de Monsieur Michel BELOUIN, 1^{er} adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget lotissement 2018 qui s'établit ainsi :

LOTISSEMENT Les Fréries	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT de l'EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTAT DEFINITIF
FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	-13 662,70	-13 662,70
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	-13 662,70	-13 662,70

Hors de la présence de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget lotissement 2018

AFFAIRES GENERALES – FINANCES : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 POUR LES BUDGETS PRINCIPAL ET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

L'adoption du compte administratif fait apparaître le résultat de la section de fonctionnement de chacun des budgets. Il revient à l'assemblée délibérante d'affecter ces résultats selon les principes suivants :

- Si ce résultat est négatif, il est constaté à nouveau en fonctionnement au budget supplémentaire et doit être financé par des ressources courantes,
- Si ce résultat est positif, il peut être affecté en partie ou en totalité à la section d'investissement et constitue ainsi un autofinancement de celle-ci. Si le conseil décide une affectation partielle, elle doit forcément couvrir le déficit constaté l'année passée de la section d'investissement, déficit calculé après la prise en compte des restes à réaliser.

⇒ **RESULTATS BUDGET PRINCIPAL**

COMMUNE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT de l'EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTAT DEFINITIF
FONCTIONNEMENT	3 828 751,35	4 474 109,24	645 357,89	581 114,61	1 226 472,50
INVESTISSEMENT	1 479 147,54	1 386 820,94	- 92 326,60	- 588 184,88	- 680 511,48
TOTAL	5 307 898,89	5 860 930,18	553 031,29	- 7 070,27	545 961,02

L'excédent de fonctionnement est de 1 226 472.50 €

Il est proposé d'affecté :

- 430 568.04 € à la section de fonctionnement (en recette) article 002
- 795 904.46 € à la section d'investissement (en recette) article 1068

⇒ RESULTATS BUDGET LOTISSEMENT

LOTISSEMENT Les Frères	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT de l'EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTAT DEFINITIF
FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	-13 662,70	-13 662,70
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	-13 662,70	-13 662,70

Le déficit de fonctionnement est de 13 662,70 €

Il est proposé de clore ce budget annexe en 2019. La procédure administrative sera effectuée au cours de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, constate à l'unanimité la reprise des résultats pour l'ensemble des budgets.

AFFAIRES GENERALES – FINANCES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer pour 2019 les taux d'imposition communaux suivants identiques à ceux votés en 2017 :

- Taxe d'habitation 16,43 %
- Taxe Foncière sur le bâti 20,93 %
- Taxe Foncière sur le non bâti 42,21 %

Le Conseil Municipal est appelé à entériner et à fixer les 3 taux de fiscalité directe locale comme précédemment indiqué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition communaux comme suit :

- Taxe d'habitation : 16,43%
- Taxe Foncière sur le bâti 20,93 %
- Taxe Foncière sur le non bâti 42,21 %
-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ;
Monsieur le Maire présente les propositions budgétaires élaborées par la commission des finances et explique que le budget primitif Principal 2019 tient compte des transferts de compétences effectifs en 2019 avec :

La CCVHA :

Nouvelles recettes liées à la gestion des compétences transférées : prestations de service réalisées par le personnel communal :

Assainissement : 59 000 €

Bâtiments intercommunaux (Ecole de Musique, Pôle Santé, Halte-Garderie Pomme de Requette) : 7 000 €

Voirie Hors-bourg : 67 767 €

Sentiers de randonnées : 13 815,85 €

Enfance : 43 000 € (acompte de 75% sur 2019, les 25% restants sur 2020)

Jeunesse : 16 000 € (acompte de 75% sur 2019, les 25% restants sur 2020)

Attributions de compensation :

Fonctionnement :

Recettes 2018 : 143 182 €

Recettes 2019 : 62 914 € (- 80 268 €)

Investissement :

Dépenses : Eaux Pluviales : 83 000 €

Le Syndicat de l'Eau de l'Anjou (SEA) :

Objectif : 25 000 € pour la gestion de la compétence eau

Virement de 80 000 € (budget eau => commune) qui ne peut plus se réaliser.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT							
DÉPENSES				RECETTES			
CHAPITRE BUDGÉTAIRE	BP 2018	REALISE 2018	BP 2019	CHAPITRE BUDGÉTAIRE	BP 2018	REALISE 2018	BP 2019
002-REPRISE DU RÉSULTAT N-1				002-REPRISE DU RÉSULTAT N-1	581 114,61 €	581 114,61 €	430 568,04 €
011-CHARGES COURANTES...	1 056 300,00 €	1 018 162,54 €	1 079 000,00 €	70-PRODUITS SERVICES...	471 900,00 €	518 380,23 €	627 550,00 €
012-CHARGES DE PERSONNEL...	1 735 448,37 €	1 702 067,09 €	1 760 000,00 €	73-IMPÔTS ET TAXES...	1 951 421,00 €	1 942 338,09 €	1 861 071,00 €
014-ATTENUATIONS DE PRODUITS...	127 679,00 €	126 687,00 €	128 000,00 €	013-ATTENUATIONS DE CHARGES...	50 000,00 €	61 406,01 €	50 000,00 €
65-SUBVENTIONS...	710 612,70 €	689 515,67 €	639 250,00 €	74-DOTATIONS...	1 570 018,00 €	1 610 778,77 €	1 643 240,00 €
66-CHARGES FINANCIÈRES	132 000,00 €	130 453,02 €	128 000,00 €	75-PRODUITS DU DOMAINE...	165 500,00 €	162 019,37 €	151 000,00 €
042-OPÉRATIONS D'ORDRE : Amortissements	45 000,00 €	159 197,89 €	57 806,96 €	042-OPÉRATIONS D'ORDRE	80 000,00 €	46 784,23 €	75 000,00 €
67 - CHARGES EXCEPT.	10 000,00 €	2 668,14 €	3 000,00 €	77 - PRODUITS EXCEPT. (ex. cessions)	21 200,00 €	132 402,54 €	9 150,00 €
SS-TOTAL DÉPENSES (Hors 023)	3 817 040,07 €	3 828 751,35 €	3 795 056,96 €				
023-VIREMENT / SECTION INVEST	1 074 113,54 €		1 052 522,08 €	AUTRES PRODUITS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DÉPENSES	4 891 153,61 €	3 828 751,35 €	4 847 579,04 €	TOTAL DES RECETTES	4 891 153,61 €	5 055 223,85 €	4 847 579,04 €

Résultat : 1 226 472,50 € 1 052 522,08 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT							
DÉPENSES				RECETTES			
CHAPITRE BUDGÉTAIRE	BP 2018	REALISE 2018	BP 2019	CHAPITRE BUDGÉTAIRE	BP 2018	REALISE 2018	BP 2019
001-REPRISE DU RÉSULTAT N-1	588 184,88 €	588 184,88 €	680 511,48 €	001-REPRISE DU RÉSULTAT N-1	0,00 €		
RESTES A RÉALISER (RAR)>REPORTS	0,00 €	0,00 €	521 772,38 €	RESTES A RÉALISER (RAR)>REPORTS	0,00 €	0,00 €	406 379,40 €
				1068-AFFECTATION RÉSULTAT N-1	877 843,88 €	877 843,88 €	795 904,46 €
SOUS-TOTAL REPRISE / N-1	588 184,88 €	588 184,88 €	1 202 283,86 €	SOUS-TOTAL REPRISE / N-1	877 843,88 €	877 843,88 €	1 202 283,86 €
16-REMBOURSEMENT CAPITAL	279 000,00 €	275 718,98 €	290 000,00 €	021-VIREMENT FONCTIONNEMENT	1 074 063,54 €		1 052 522,08 €
20-FRAIS D'ETUDES	45 000,00 €	38 973,63 €	50 000,00 €	024-CESSIONS DE BIENS	200 000,00 €		49 000,00 €
204-SUBVENTIONS D'EQUIP. (SIEML)	350 000,00 €	110 308,83 €	547 000,00 €	10-FACTVA et TAXES URBANISME	305 000,00 €	167 621,54 €	329 000,00 €
21-TRAVAUX	975 000,00 €	382 205,10 €	485 000,00 €	13-SUBVENTIONS / ÉQUIPEMENT	487 786,00 €	181 237,63 €	311 350,00 €
23-TRAVAUX EN COURS	921 930,54 €	625 156,77 €	1 305 000,00 €	16-RECOURS A L'EMPRUNT / DEPOT ET CAUTION	2 000,00 €	920,00 €	944 520,96 €
				23 et 27 - IMMOS DIVERS...	247 422,00 €	0,00 €	7 800,00 €
040-OPÉRATIONS D'ORDRE	80 000,00 €	46 784,23 €	75 000,00 €	040-OPÉRATIONS D'ORDRE Amortissements	45 000,00 €	159 197,89 €	57 806,96 €
041-OPÉRATIONS / INTÉGRATION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	041-OPÉRATIONS / INTÉGRATION	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SOUS-TOTAL DES DÉPENSES / N	2 650 930,54 €	1 479 147,54 €	2 752 000,00 €	SOUS-TOTAL DES RECETTES / N	2 361 271,54 €	508 977,06 €	2 752 000,00 €
TOTAL DES DÉPENSES	3 239 115,42 €	2 067 332,42 €	3 954 283,86 €	TOTAL DES RECETTES	3 239 115,42 €	1 386 820,94 €	3 954 283,86 €
				Résultat :		-680 511,48 €	0,00 €

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES			
CHAPITRE BUDGÉTAIRE	BP 2018	REALISE 2018	BP 2019
002-REPRISE DU RÉSULTAT N-1	0.00 €		
011-CHARGES COURANTES...	1 056 350.00 €	1 018 162.54 €	1 079 000.00 €
012-CHARGES DE PERSONNEL...	1 735 448.37 €	1 702 067.09 €	1 760 000.00 €
014-ATTENUATIONS DE PRODUITS...	127 679.00 €	126 687.00 €	128 000.00 €
65-SUBVENTIONS...	710 612.70 €	689 515.67 €	639 250.00 €
66-CHARGES FINANCIÈRES	132 000.00 €	130 453.02 €	128 000.00 €
042-OPÉRATIONS D'ORDRE : Amortissements	45 000.00 €	159 197.89 €	57 806.96 €
67 - CHARGES EXCEPT.	10 000.00 €	2 668.14 €	3 000.00 €
SS-TOTAL DÉPENSES (Hors 023)	3 817 090.07 €	3 828 751.35 €	3 795 056.96 €
023-VIREMENT / SECTION INVEST	1 074 063.54 €		1 052 522.08 €
TOTAL DES DÉPENSES	4 891 153.61 €	3 828 751.35 €	4 847 579.04 €

-Achat de matériaux en régie, -
Augmentation du coût du
prestataire restauration scolaire VEA
(des recettes supplémentaires)
-Curage fossés pris en charge cette
année par la commune
-Factures d'eau (nouvelles) pour le
Louroux
-Augmentation du prix du carburant

-Remplacements arrêts maladie
-Traitements sur une une année
complète de certains poste (ex :
Gestionnaire Agence Postale
Communale)
-Augmentation temps travail de
certains agents
-Mise en place de l'astreinte sur une
année complète en 2019

FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
CHAPITRE BUDGÉTAIRE	BP 2018	REALISE 2018	BP 2019
002-REPRISE DU RÉSULTAT N-1	581 114.61 €	581 114.61 €	430 568.04 €
70-PRODUITS SERVICES...	471 900.00 €	518 380.23 €	627 550.00 €
73-IMPÔTS ET TAXES...	1 951 421.00 €	1 942 338.09 €	1 861 071.00 €
013-ATTENUATIONS DE CHARGES...	50 000.00 €	61 406.01 €	50 000.00 €
74-DOTATIONS...	1 570 018.00 €	1 610 778.77 €	1 643 240.00 €
75-PRODUITS DU DOMAINE...	165 500.00 €	162 019.37 €	151 000.00 €
042-OPÉRATIONS D'ORDRE	80 000.00 €	46 784.23 €	75 000.00 €
77 - PRODUITS EXCEPT. (ex. cessions)	21 200.00 €	132 402.54 €	9 150.00 €
AUTRES PRODUITS	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL DES RECETTES	4 891 153.61 €	5 055 223.85 €	4 847 579.04 €

Nouvelles recettes en raison de la gestion des compétences transférées : prestations de service : remboursement de personnel communal à la CCVHA :

- 59 000 € pour l'assainissement
- 7 000 € pour les bâtiments (sur la base de 2 heures par semaine)
- 67 767 € pour la voirie hors bourg
- 13 815,85 € pour les sentiers de randonnées
- 43 000 € pour l'enfance (acompte de 75% sur 2019, les 25% restants sur 2020)
- 16 000 € pour la jeunesse (acompte de 75% sur 2019, les 25% restants sur 2020)

SEA : Objectif : 25 000 € pour la gestion de la compétence eau
Virement de 80 000 € (budget eau => commune) qui ne peut plus se réaliser

- + 6 000 euros de recettes (vente des repas Noel Pinot)

Attributions de compensation :

- > en 2018, 143 182 € de recettes
- > en 2019, 62 914 € de recettes (transfert de compétences CCVHA)

BP 2019 VEA
SECTION INVESTISSEMENT – RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS DEPUIS 2009

	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne annuelle	Cumul 2009-13
Investissement La Cornuaille	228 000	61 000	157 000	126 000	225 000	159 400	797 000
Investissement Le Louroux	3 114 000	635 000	445 000	654 000	1 190 000	1 207 600	6 038 000
Investissement Villemoisan	277 000	60 000	56 000	63 000	409 000	173 000	865 000
cumul des 3 communes	3 619 000	756 000	658 000	843 000	1 824 000	1 540 000	7 700 000

Avant commune nouvelle		2014	2015	2016	Moyenne annuelle	Cumul 2014-16
Investissement La Cornuaille		47 000	87 000	98 000	77 333	232 000
Investissement Le Louroux		899 000	653 000	651 000	734 333	2 203 000
Investissement Villemoisan		172 000	86 000	185 000	147 667	443 000
cumul des 3 communes		1 118 000	826 000	934 000	959 333	2 878 000

Depuis la commune nouvelle	2017	2018	RAR 2018	BP 2019 crédits nouveaux	BP 2019 TOTAL	Moyenne annuelle	Cumul 2017-19
Investissement La Cornuaille	310 000	133 000	77 000	335 900	412 900	285 300	855 900
Investissement Le Louroux	585 000	838 000	334 000	915 100	1 249 100	890 700	2 672 100
Investissement Villemoisan	34 000	107 000	109 000	817 800	926 800	355 933	1 067 800
cumul des 3 communes	929 000	1 078 000		2 068 800	2 588 800		
Investissement commun VEA	11 000	78 000		318 200	318 200		407 200
Investissement VAL D'ERDRE-AUXENCE	940 000	1 156 000	520 000.00	2 387 000	2 907 000	1 531 933	5 003 000

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES			
CHAPITRE BUDGÉTAIRE	BP 2018	REALISE 2018	BP 2019
001-REPRISE DU RÉSULTAT N-1	588 184.88 €	588 184.88 €	680 511.48 €
RESTES A RÉALISER (RAR)>REPORTS	0.00 €	0.00 €	521 772.38 €
SOUS-TOTAL REPRISE / N-1	588 184.88 €	588 184.88 €	1 202 283.86 €
16-REMBOURSEMENT CAPITAL	279 000.00 €	275 718.98 €	290 000.00 €
20-FRAIS D'ETUDES	45 000.00 €	38 973.63 €	50 000.00 €
204-SUBVENTIONS D'EQUIP. (SIEML)	350 000.00 €	110 308.83 €	547 000.00 €
21-TRAVAUX	975 000.00 €	382 205.10 €	485 000.00 €
23-TRAVAUX EN COURS	921 930.54 €	625 156.77 €	1 305 000.00 €
040-OPÉRATIONS D'ORDRE	80 000.00 €	46 784.23 €	75 000.00 €
041-OPÉRATIONS / INTÉGRATION	0.00 €	0.00 €	0.00 €
SOUS-TOTAL DES DÉPENSES / N	2 650 930.54 €	1 479 147.54 €	2 752 000.00 €
TOTAL DES DÉPENSES	3 239 115.42 €	2 067 332.42 €	3 954 283.86 €

Les RAR 2017 sont intégrés dans les investissements 2018

> Chapitre 21 : 275 662,97 €

> Chapitre 23 : 246 109,41 €

SIEML :

- Rue d'Ingrandes (LRB) : 69 000 €
- Rue des carrières, des Troènes et de l'Aunay : 68 000 €
- Rue de La Cornuaille : 15 000 €
- Etang du Petit-Anjou : 2 000 €
- Rue de la Fontaine et du Genet (LCO) : 50 000 €
- Rue du commerce (LCO) : 31 000 €
- Place de la Mairie (LCO) : 10 000 €
- Rue du Moulin (VIL) : 60 000 €
- Fonds de concours city stade (20%) : 24 000 € (2x 12 000 €)

Maine-et-Loire Habitat :

subvention d'équipement bibliothèque : 100 000 €

CCVHA : Attribution de Compensation Eaux Pluviales : 83 000 €

BP 2019 VEA SECTION INVESTISSEMENT

RAR 2018	BP 2019 crédits nouveaux	BP 2019 TOTAL
521 772,38	2 387 000	2 908 772,38

Dépenses 2019 déjà mandatées par commune déléguée

La Cornuaille	21 900
Le Louroux	14 900
Villemoisan	2 600
Invest. VEA commun	7 200
TOTAL	46 600

Programmes nouveaux pour 2019 par commune déléguée (+ RAR)

La Cornuaille	391 000	<i>dont 77 000 de RAR 2018</i>
Tranche 1 - Centre Bourg (RAR 2018)	77 000	
Tranche 2 - Centre Bourg + Maîtrise d'œuvre	130 000	
Enfouissement des réseaux	91 000	
Toilettes publiques	25 000	
Aménagement sécuritaire RD6	24 000	
Investissement aux écoles	1 000	
City stade	12 000	
Cimetière La Cornuaille (ossuaires)	6 000	
Projet salle communale (isolation, ouvertures...)	25 000	
Invest. VEA commun	228 000	
Remplacement des lanternes vétustes	35 000	
Elaboration du PLU + autres chap. 20	50 000	
Renouvellement matériel roulant	31 000	
Renouvellement matériel informatique	10 000	
Aménagement salle Jean Guillot	15 000	
Acquisition terrain	20 000	
Registre délibération	2 000	
Mobilier urbain	10 000	
Programme voirie	50 000	
Petit équipement - période estivale	5 000	
AC EAUX PLUVIALES - Trvx 2018	83 000	

Le Louroux	1 233 900	<i>dont 334 000 de RAR 2018</i>
Voie 2018 (RAR 2018)	35 000	
Structure bois (RAR 2018)	20 000	
Ecole modulaire (RAR 2018)	172 000	
Travaux rue de La Cornuaille (RAR 2018)	107 000	
Enfouissement des réseaux	154 000	
Bibliothèque	100 000	
Viabilisation habitat seniors	30 000	
Friteuse domaine du Pey	2 000	
Signalétique centre bourg	35 000	
Investissement aux écoles	25 700	
Abri-bus	20 000	
Voie 2019	43 200	
Bâtiment jeunesse	270 000	
Bâtiment école de dessin	15 000	
Structure bois - à budgéter 2019	25 000	
Mairie / MSAP	180 000	
Villemoisan	924 200	<i>dont 109 000 de RAR 2018</i>
Eglise (RAR 2018)	23 000	
Dortoir (RAR 2018)	2 000	
Etude de sol base de loisirs (RAR 2018)	4 000	
Fenêtres Mairie / cantine / école (RAR 2018)	40 000	
Maîtrise d'œuvre base de loisirs (RAR 2018)	40 000	
Dortoir de Villemoisan	20 000	
Travaux rue du Moulin	350 000	
Toilettes publiques	5 000	
Enfouissement des réseaux	60 000	
City stade	12 000	
Pompe à chaleur	15 000	
Investissement aux écoles	3 200	
Travaux base de loisirs	350 000	

INVESTISSEMENT			
RECETTES			
CHAPITRE BUDGÉTAIRE	BP 2018	REALISE 2018	BP 2019
001-REPRISE DU RÉSULTAT N-1	0.00 €		
RESTES A RÉALISER (RAR)>REPORTS	0.00 €	0.00 €	406 379.40 €
1068-AFFECTATION RÉSULTAT N-1	877 843.88 €	877 843.88 €	795 904.46 €
SOUS-TOTAL REPRISE / N-1	877 843.88 €	877 843.88 €	1 202 283.86 €
021-VIREMENT FONCTIONNEMENT	1 074 063.54 €		1 052 522.08 €
024-CESSIONS DE BIENS	200 000.00 €		49 000.00 €
10-FCTVA et TAXES URBANISME	305 000.00 €	167 621.54 €	329 000.00 €
13-SUBVENTIONS / ÉQUIPEMENT	487 786.00 €	181 237.63 €	311 350.00 €
16-RECOURS A L'EMPRUNT / DEPOT ET CAUTION	2 000.00 €	920.00 €	944 520.96 €
23 et 27 - IMMOS DIVERS...	247 422.00 €	0.00 €	7 800.00 €
040-OPÉRATIONS D'ORDRE Amortissements	45 000.00 €	159 197.89 €	57 806.96 €
041-OPÉRATIONS / INTÉGRATION	0.00 €	0.00 €	0.00 €
SOUS-TOTAL DES RECETTES / N	2 361 271.54 €	508 977.06 €	2 752 000.00 €
TOTAL DES RECETTES	3 239 115.42 €	1 386 820.94 €	3 954 283.86 €

32 000 € (LEADER)
60 000 € (DETR 2017)
16 500 € (Région Pays de La Loire)
67 500 € (DETR 2018)
50 000 € (CAF - bât jeunesse)
180 000 € (vente école de musique)

41 000 € Vente terrains zone Le Bijou
8 000 € vente terrain au Louroux

FCTVA 2017 : 134 000 €
FCTVA 2018 : 155 000 €
Taxes urba : 40 000 €

Subventions demandées :
DETR 2019 : 85 000 €
CCVHA – base de loisirs : 68 000 €
FIPEE 21 - Mairie/MSAP : 56 800 €
Région - Mairie/MSAP : 48 550 €
DSIL - bât. jeunesse : 30 000 €
Amendes de police : 10 000 €
Région - bât. jeunesse : 7 000 €
CD49 - Rue du Moulin : 6 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2019 du budget principal qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à 4 847 579,04 € et à 3 954 283,86 € pour la section d'investissement.

AFFAIRES GENERALES – FINANCES : VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT 2019

Monsieur le Maire présente les propositions budgétaires élaborées par la commission des finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote en équilibre les montants suivants pour le budget lotissement 2018 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
		BP 2018	REALISE 2018	BP 2019
011	CHARGES A CARACT. GENER	64 531.15	0.00	64 531.15
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	13 662.70	13 662.70	13 662.70
Chapitre 042	Op. ordre transfert entre sections (amortissements)	111 308.48	0.00	111 308.48
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 806.15	0.00	1 806.15
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		191 308.48	13 662.70	191 308.48

FONCTIONNEMENT RECETTES				
		BP 2018	REALISE 2018	BP 2019
Chapitre 042	Op. ordre transfert entre sections	191 308.48	0.00	191 308.48
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		191 308.48	0.00	191 308.48

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES				
		BP 2018	REALISE 2018	BP 2019
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section	191 308.48	0.00	191 308.48
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		191 308.48	0.00	191 308.48

INVESTISSEMENT RECETTES				
		BP 2018	REALISE 2018	BP 2019
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section	111 308.48	0.00	111 308.48
Chapitre 16	Emprunts	80 000.00	0.00	80 000.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		191 308.48	0.00	191 308.48

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2019 du budget lotissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à 191 308,48 € et à 191 308,48 € pour la section d'investissement.

AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES : OUVERTURE D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE au 11/04/2019

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu de l'obtention, par voie de promotion interne, du grade d'Agent de maîtrise, par un agent occupant le poste de Référent des espaces verts, il convient de créer un emploi de d'Agent de maîtrise.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Agent de maîtrise à temps complet, soit 35/35èmes, pour les missions de Référent des espaces verts, à compter du 11 avril 2019.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au niveau du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux, et plus précisément par l'agent occupant le poste de Référent des espaces verts.

Le Maire propose :

- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau grade, le Comité Technique sera sollicité pour avis pour la suppression de l'ancien grade.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer à compter du 11/04/2019 un emploi d'Agent de maîtrise à temps complet, soit 35/35èmes,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau grade, le Comité Technique sera sollicité pour avis pour la suppression de l'ancien grade.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

AFFAIRES GÉNÉRALES – RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE « Agent d'entretien polyvalent » espaces verts-espaces publics-bâtiments - DU 27/05/19 AU 30/11/2019 – POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Considérant qu'en raison d'une suractivité au sein des services techniques, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'Adjoint Technique à temps complet, à raison de **35 heures hebdomadaires** dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 (*à savoir : contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs*) au sein du service technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi non permanent d'Adjoint Technique, pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, pour la période du 27/05/2019 au 30/11/2019,
- Que la rémunération soit fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des d'Adjoints Techniques (Echelle C1 – Echelon 1- IB 348),
- Que les dépenses correspondantes soient imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES-Poste entretien Petit Anjou Louroux-Béconnais : 2 saisonniers fin juin-août (information)

Par délibération du 27/02/2019, il a été décidé la création d'un cdd d'agent d'entretien.

Des candidats potentiels n'ont pas donné suite. *Une 2^{ème} parution de l'offre d'emploi* est donc en cours.

→ Possibilité de répartition de ce poste à 2 personnes différentes.

1^{ère} COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : TARIFS 2019/2020 DES DIFFERENTS SERVICES DE L'ALAE DE VAL D'ERDRE-AUXENCE

Mesdames Catherine FOUGERE et Marie-Claire MORILLE, adjointes aux Affaires scolaires, présentent le travail réalisé sur la nouvelle grille tarifaire commune des services de l'ALAE à Ecole Primaire les TILLEULS de Villemoisan, aux écoles maternelle et élémentaire RENE GOSCINNY du Louroux-Béconnais applicable [à partir du 8 juillet 2019 au 4 juillet 2020](#) : tarifs identiques à l'année scolaire 2018/2019

NAVETTE :

- uniquement l'été : du 8 juillet au 2 août 2019: 1 € par trajet (aller-retour)
- mercredi en période scolaire : 1 € l'aller (Villemoisan-Le Louroux)

Mesdames Catherine FOUGERE et Marie-Claire MORILLE, adjointes aux Affaires scolaires, présentent les règles de réservation ci-après :

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE :

Enfant inscrit qui ne vient pas sans avertir (pas d'appel ou de mail entre 8h et 10h00)

= 1 € de pénalité par enfant et par jour.

Enfant non inscrit qui vient sans avertir (pas d'appel ou de mail entre 8h et 10h00)

= le coût de l'accueil + 1 € de pénalité par enfant et par jour.

Après 18h30 en cas de retard : 10 €/quart d'heure

Horaires Le Louroux-Béconnais : 7h15-8h30 / 16h15 (mat) 16h30 (élémentaire) – 18h30

Horaires Villemoisan : 7h15-9h00 / 16h30-18h30

PAUSE MÉRIDIDIENNE :

Au delà de 48h avant la prise du repas (du lundi au vendredi) :

Déclaration d'absence = aucun repas dû.

Déclaration de réservation = aucune pénalité.

Moins de 48h avant la prise du repas (du lundi au vendredi) :

Absence non prévenue = prix du repas.

Service non réservé = prix du repas + 1 € de pénalité par repas, par enfant et par jour.

Absence prévenue = seul le 1^{er} repas est dû.

ANIMATION MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES :

Moins de 48h avant le service (du lundi au vendredi)

Absence prévenue = repas dû + coût de l'animation.

Absence non prévenue = repas dû + coût de l'animation + 1 € pénalité par enfant et par jour.

Service non réservé = repas dû + coût de l'animation + 1 € de pénalité par enfant et par jour.

Si certificat médical = seul le 1^{er} repas est dû.

ACTIVITÉS TAP :

Paiement de la période de vacances à vacances au complet, peu importe le nombre de jours de présence de l'enfant.

Pour les TAP, le tarif correspond à 0,72€ de l'heure soit 2,16€ par semaine (3 heures).

Mesdames Catherine FOUGERE et Marie-Claire MORILLE, adjointes aux Affaires scolaires, proposent de maintenir à l'identique les tarifs Enfance 2019-2020 :

ACCUEIL PERISCOLAIRE

ACCUEIL PERISCOLAIRE	QF < 600	601 < QF < 900	901 < QF < 1200	1201 < QF < 1500	QF > 1501
¼ d'heure du matin et du soir	0.62 €	0.64 €	0.66 €	0.68 €	0.70 €
Réduction de 10% sur le ¼ d'heure à partir du 2 ^{ème} enfant	0.56 €	0.58 €	0.60 €	0.62 €	0.64 €
Goûter	0.55 €	0.55 €	0.55 €	0.55 €	0.55 €

TEMPS D'ACTIVITES PERI-EDUCATIFS

TARIF SEMAINE	COMMUNE
Maternelle	0 €
Elémentaire	2.16 € Soit 0.72 € l'heure de TAP

ACCUEIL DE LOISIRS (repas : voir tarifs restauration)

COMMUNE	QF < 600	601 < QF < 900	901 < QF < 1200	1201 < QF < 1500	QF > 1501
Journée sans repas	5.96 €	7.98 €	10.00 €	12.02 €	14.04 €
Journée sans Repas - 10% à partir du 2 ^{ème} enfant	5.36 €	7.18 €	9.00 €	10.82 €	12.64 €
½ journée sans Repas	3.94 €	4.95 €	5.96 €	6.97 €	7.98 €
½ journée sans Repas - 10% à partir du 2 ^{ème} enfant	3.55 €	4.45 €	5.36 €	6.27 €	7.18 €

Tarifs identiques pour les familles hors Val d'Erdre-Auxence sous réserve de places disponibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve les règles de réservation et les tarifs 2019-2020 présentés par la commission « affaires scolaires »
- décide que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 8 juillet 2019
- charge M. le Maire de poursuivre les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

1^{ère} COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : TARIFS 2018/2019 DES DIFFERENTS SERVICES PÉRISCOLAIRES ET ACCUEIL DE LOISIRS – COMMUNE DELEGUEE DE LA CORNUAILLE

Madame Françoise BOUILDE adjointe aux Affaires scolaires, présente les activités Enfance de La Cornuaille.

Accueil Périscolaire « Les P'tites Canailles »

L'accueil périscolaire géré par l'association Familles Rurales de La Cornuaille, est ouvert en période scolaire du lundi au vendredi de 7h15 à 8h50 le matin et de 16h30 à 18h45 le soir.

Des activités variées sont organisées en intérieur et extérieur sur des thèmes renouvelés tous les deux mois.

Accueil de loisirs

Des activités thématiques articulées avec la garderie périscolaire sont organisées.

Le mercredi matin de 09h à 12h (nombre de places limité) et l'après-midi de 13h30 à 17h15. (Possibilité de prolonger jusqu'à 18h45 avec la garderie périscolaire)

Madame Françoise BOUILDE adjointe aux Affaires scolaires propose que les tarifs 2019-2020 soient maintenus à l'identique à ceux de 2018-2019 soit :

Tarifs	Accueil périscolaire	Accueil de loisirs (mercredi matin de 9h00 à 12h00)	Accueil de loisirs (mercredi après-midi de 13h30 à 17h15)
QF <600	1,86€ /h	2€	2,50€
601 <QF<900	2,43€ /h	2,30€	4,50€
901<QF<1200	2,64€ /h	3,30€	5,50€
1201<QF	2,86€ /h	4,30€	6,50€
Goûter gratuit			
Adhésion 2017 : 29€			
Tarifs Non-adhérents	Accueil périscolaire	Accueil de loisirs (mercredi matin de 9h00 à 12h00)	Accueil de loisirs (mercredi après-midi de 13h30 à 17h15)
QF <600	5,70€ /h	7,00€	12,00€
601 <QF<900	6,00€ /h	8,00€	13,00€
901<QF<1200	6,30€ /h	9,00€	14,00€
1201<QF	6,60€ /h	10,00€	15,00€
Goûter gratuit			

Les temps d'activités périscolaires (TAP) ont lieu chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h30 (45minutes) dans différents locaux communaux : école, salle de théâtre, salle de TAP, salle commune de loisirs. Ces temps périscolaires sont gérés par la commune de la Cornuaille. Les activités, encadrées par 4 animateurs, sont organisées pour les enfants de la maternelle et de l'élémentaire par période de vacances à vacances. Cinq thèmes variés sont proposés par année scolaire. Chaque enfant a donc la possibilité de participer à toutes les thématiques proposées.

Tarif 2019-2020 proposé: 10 € par période de vacances à vacances (les inscriptions se font par période) (50€/l'année)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve les modifications tarifaires présentées par la commission « affaires scolaires »
- décide que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 8 juillet 2019
- charge M. le Maire de poursuivre les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

1^{ère} COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : TARIFS 2019/2020 RESTAURATION SCOLAIRE VAL D'ERDRE-AUXENCE

Mesdames Catherine FOUGERE, Françoise Bouildé et Marie-Claire MORILLE, adjointes aux Affaires scolaires, expliquent qu'à partir de la prochaine rentrée scolaire dans le cadre du nouveau marché de restauration scolaire, une distribution des repas en liaison chaude est organisée: du restaurant scolaire du Louroux-Béconnais (cuisine centrale) vers les écoles publique et privée de La Cornuaille, école publique de Villemoisan et l'école privée du Louroux-Béconnais.

Il s'agit de procéder à l'harmonisation des tarifs restauration scolaire 2019-2020 : Le Louroux-Béconnais, Villemoisan et La Cornuaille :

QF inf 600 : 3.77 € (dont P.M 0.10 €)

QF sup 600 : 3.80 € (dont P.M 0.12 €)

Adultes : 5.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve les tarifs restauration scolaire 2019-2020 présentés par la commission « affaires scolaires »
- décide que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 2 septembre 2019
- charge M. le Maire de poursuivre les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

AFFAIRES GÉNÉRALES – RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT – AGENT EN CHARGE DE LA VOIRIE- POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Dans le cadre de la mission de numérotation des lieux dits et de certains doublons de lieux-dits entre les communes déléguées du Louroux-Béconnais, de Villemoisan et de la Cornuaille, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique principal 2^{ème} classe contractuel à temps non complet à raison de *4 heures hebdomadaires* dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 (*à savoir : contrat d'un durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellement pendant une même période de 18 mois consécutifs*) au sein de la voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, - **DECIDE à l'unanimité:**

Article 1 :

De créer un emploi non permanent d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (*grade*) pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de **4 heures hebdomadaires**, pour la période du **01/05/2019 au 30/06/2019**,

Article 2 :

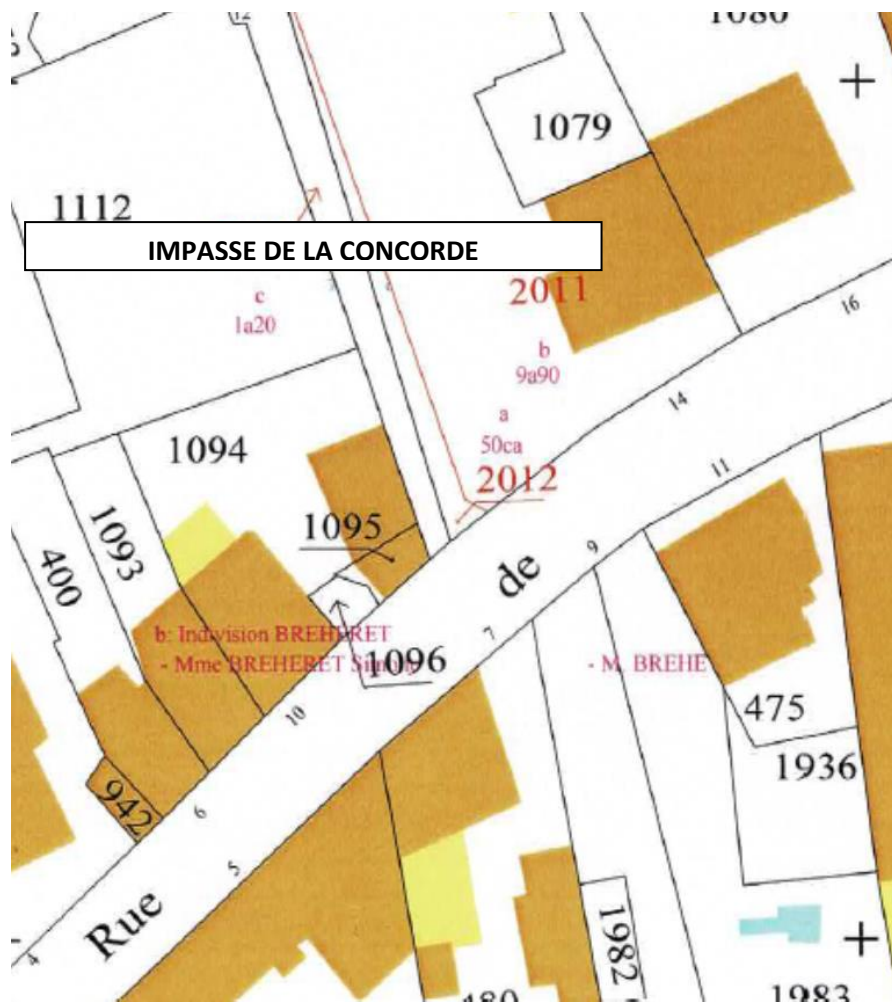
Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des d'adjoints techniques territoriaux (7^{ème} échelon du grade **d'adjoint technique principal 2^{ème} classe -indice brut 403**).

Article 3 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

VOIRIE – NOM DE RUE AU LOUROUX-BECONNAIS : IMPASSE DE LA CONCORDE

M. Jean-Pierre BRU, adjoint à la Voirie propose un nouveau nom à la voirie ci-après présentée :



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

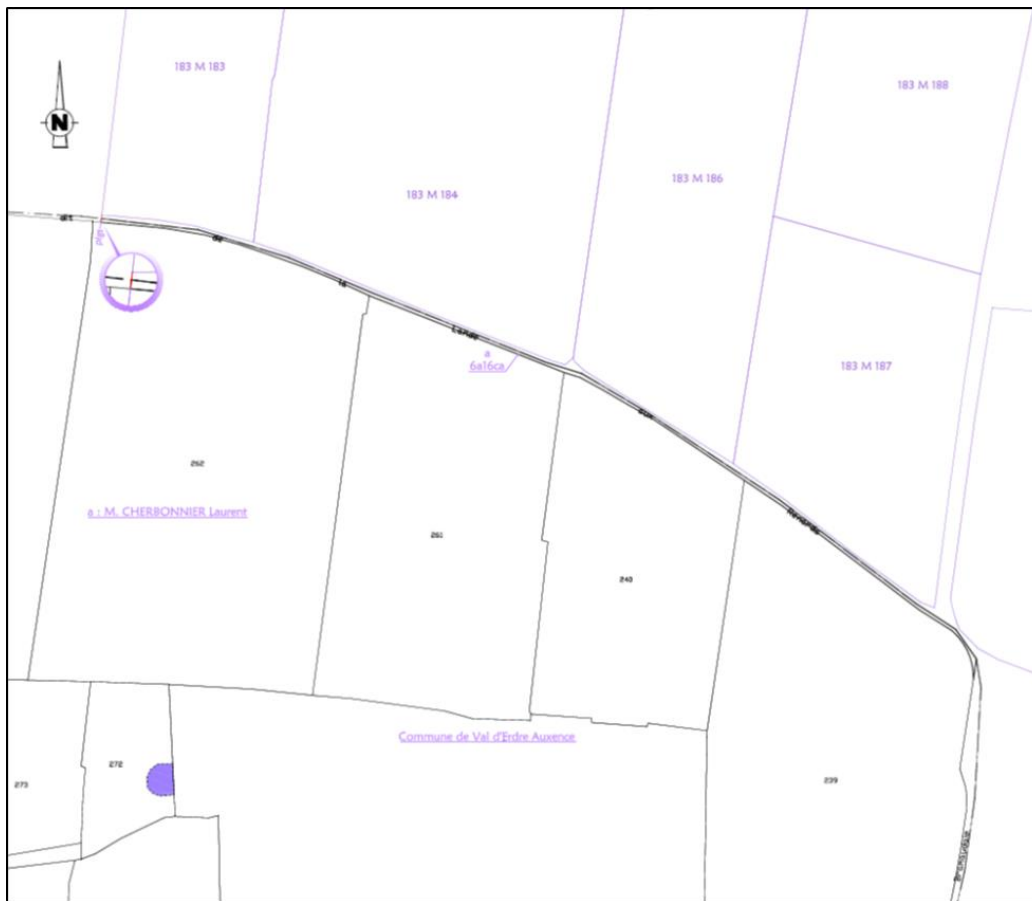
- approuve le nom de la rue Impasse de La Concorde
- charge M. le Maire de poursuivre les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

VOIRIE – VENTE CHEMIN RURAL « LE HUTAN » Le Louroux-Béconnais - M. Laurent CHERBONNIER – complément de délibération

M. Jean-Pierre BRU, adjoint à la Voirie explique que suite à un oubli de portion de chemin située au lieu-dit Le « Hutan» concernant la vente du chemin à M. Laurent Cherbonnier, il s'agit de compléter la délibération n° 2018-84 du 24 mai 2018 en ajoutant la portion de chemin ci-après:

616 m² (côté La Cornuaille) à 0.18 € m² soit 110.88 €

Soit au total une vente de chemin de 3 683 m².



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la vente à M. Laurent Cherbonnier de la portion de chemin au « Hutte » de **616 m² (côté La Cornuaille) à 0.18 € m² soit 110.88 €**
- charge M. le Maire de poursuivre les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

SPORT-CULTURE-LOISIRS-ASSOCIATIONS – TARIF SALLE DE L'ARGERIE LES PETITS SOULIERS

Madame Marie-Anne Viairon, adjointe au Sport, Culture et associations explique que le groupe de danse ukrainien se produira à l'Espace Culturel de l'Argerie au Louroux-Béconnais le **vendredi 29 novembre 2019**. Ce groupe de danse se produit dans plusieurs lieux et le but est humanitaire. Il s'agit d'aider les enfants malades et orphelins en Ukraine.

Marie-Anne VIAIRON, adjointe Sport, Culture, loisirs associations, propose la gratuité pour cette prestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la gratuité au bénéfice du groupe ukrainien pour l'utilisation de la salle de l'Argerie le vendredi 29 novembre.
- charge M. le Maire de poursuivre les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

AFFAIRES GÉNÉRALES – FINANCES : ANNULATION DE TITRES DE RECETTES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptable et budgétaire M14 ;

Monsieur le Maire délégué de Villemoisan informe le Conseil municipal qu'il a été émis par erreur deux titres pour l'encaissement de deux loyers au 2, rue du Moulin.

Il avait été proposé au conseil municipal au mois de janvier 2019 de faire démarrer les loyers qu'à compter du mois de mars 2019.

Par conséquent, les titres émis par erreur à l'ordre de Madame Catherine TARTAI, doivent être annulés. Cette annulation de titres requiert l'approbation du Conseil municipal.

Il s'agit des titres :

- n° 86 pour le loyer du mois de janvier d'un montant de 213,34 euros TTC
- n° 87 pour le loyer du mois de février d'un montant de 400,00 euros TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **DECIDE** d'annuler les titres de recettes suivants établis sur l'exercice 2019

N° du titre	Date d'émission	Nom du débiteur	Objet de la créance	Montant TTC
86	13/03/2019	Catherine TARTAI	Loyer de janvier 2019	213,34 €
87	13/03/2019	Catherine TARTAI	Loyer de février 2019	400,00 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision

QUESTIONS DIVERSES

Concernant le projet de loi Blanquer, la Commission se renseigne en vue de solliciter éventuellement les élus nationaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Nom	Prénom	Signature
BAIN	Florian	Absent
BELLANGER-LAMARCHE	Catherine	
BELOUIN	Michel	
BERTAUD	Marie-Luce	
BEZIAUD	Liliane	
BEZIERS LA FOSSE	Loïc	
BONIFACE	Katia	Excusée
BOUILDE	Françoise	
BOURCIER	Michel	
BRANCHU	Alexandre	Excusé
BRICAULT	Romuald	Absent
BRU	Jean-Pierre	

CLOAREC	Annick	
CLOEST	Jean-Pierre	
COLAS	Dominique	
DEFAUDAIS	Rénauld	Absent
DOISNEAU	Mickaël	Absent
FOUGERE	Catherine	
GACHOT	Yvette	Excusée
GATE	Marina	
GUILLAS	Marie-Laure	
HILALI-CHERGUI	Mohamed	Absent
LAMBERT	Bruno	
LAMBERT	Luc	Excusé
LAUNAY	Cédric	Absent
LE GOLVAN	Céline	
MATHA	Anita	A donné Pouvoir
MOREAU	Mathieu	
MORILLE	Marie-Claire	
MORVANT	Charles	
NEVEU	Laurence	A donné pouvoir
ORHON	Bertrand	
PARAGE	Chantal	
PAVION	Stéphanie	A donné pouvoir
PERRAULT	Franck	
PERRAULT	Marcel	
PIROIS	Géraldine	
POILANE	Mireille	A donné pouvoir
ROLLAND	Thiébaud	Absent
ROLLAND	Yohann	
VALE	Cédric	Absent
VIAIRON	Marie-Anne	r